

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **du 12 Mars 2015 A 20 H 30 - DOB**

Le 12 Mars 2015 à 20 H 30 le Conseil Municipal de SAINT-ELOY-LES-MINES s'est réuni, en Mairie, sur convocations adressées par le Maire le 05 Mars 2015.

Etaient présents : Mme Marie-Thérèse SIKORA – M. Alain ROBERT – M. Jacky BOUKHALFA – M. Pierre BARILLIER - M. Claude DEQUAIRE - Mme Michelle POMPILI – Mme Huguette GUERLING – Mme Sophie JOUVE – M. Jean-Claude FERRANDON - M. Michel RENAUD – Mme Marie-France DUBOST – M. Jean DURIN — M. Christian JOUHET – Mme Caroline LARRAYOZ – Mme Corinne SAFFRE – Mme Marjorie LE MAY - M. Bernard GRAND – Mme Jacqueline DUBOISSET — Mme Maryse PERRONIN

Etaient absents – excusés :

Mme Michelle BOUSCAVERT – procuration à Mme Michelle POMPILI
M. Pierre MONTEIL – procuration à M. Jacky BOUKHALFA
M. Denis KAPALA
Mme Eva BERNARD – procuration à Mme Marie-Thérèse SIKORA
Mme Muriel DESARMENIEN – procuration à M. Alain Robert
M. Clément JAY
M. Christian JEROME – procuration à M. Bernard GRAND
M. Christopher DEMBIK – procuration à Mme Maryse PERRONIN

Monsieur Jean DURIN a été nommé secrétaire de séance

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire soumet à l'assemblée le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 29 janvier 2015. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, ouvre la séance en demandant à Madame Sophie JOUVE – Adjointe aux finances - de présenter et commenter les différents ratios et tableaux adressés aux membres de l'assemblée.

Au terme de cette présentation, Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, remercie Madame Sophie JOUVE – Adjointe aux finances – pour le compte rendu et les explications apportées.

Monsieur Christian JOUHET fait un rappel sur la gestion des emprunts et les demandes de Mme la Trésorière. En effet, la commune a été invitée à renégocier les emprunts lorsque le taux moyens de ceux-ci était inférieur au taux du marché, seulement il faut prendre en compte les pénalités de remboursement anticipé qui s'élèveraient à 190 000€, ce qui est contre-productif à la renégociation

« *Les différents ratios et tableaux qui ont été présentés et commentés font apparaître une situation financière de la commune saine, avec :*

- *un encours de la dette raisonnable offrant une capacité d'emprunt, mais non utile actuellement*
- *une imposition communale inférieure aux taux moyens nationaux,*

- une charge en matière de personnel stable, hormis les contrats aidés qui marquent notre volonté de solidarité.

Notre gestion est saine, malheureusement nous allons enregistrer encore cette année, une baisse des dotations d'Etat liée à la situation économique.

Je rappelle que nos orientations budgétaires pour les prochaines années à venir sont simples :

- Poursuivre la maîtrise de notre endettement.
- Maintenir notre politique d'absence d'augmentation des taux communaux d'imposition.
- Veiller d'une manière permanente aux dépenses.

Et ceci, dans le souci permanent d'être le plus proche possible des attentes des Éloyssiens, en offrant de la petite enfance à nos aînés, en passant par la jeunesse et les actifs, des services ou des infrastructures de qualité, tout en embellissant le cadre de vie de notre cité dans le respect de la préservation de l'environnement et une solidarité renforcée.

Comme vous le constaterez lors de la présentation du Compte Administratif 2014 lors d'une prochaine séance, les excédents sont positifs puisque nous avons programmé en 2014 les perspectives pour 6 ans.

Ont été réalisés au cours de l'année 2014 :

- Couverture Jeux de Boules « Lyonnaise ».
- Aménagement Côte Ferrandon
- Aménagement plateforme « skate board ».
- Construction de dessableurs.
- Enfouissement des réseaux Eclairage Public aux Forges.
- Acquisition matériels divers pour nos Services Techniques, dans les Ecoles etc..
- Eclairage public Jean Moulin
- Programme voirie 2014
- A la piscine : Entretien courant, changement de matériel, à savoir : changement de joints, cerveau moteur...etc
- Réfection de 2 classes à l'école la Roche
- Réfection de la pelouse et mise en place de nouveaux jeux à l'école La Source
- Le Réaménagement Entrée Sud (3^{ème} tranche).
- Lancement de l'extension du multi accueil des « Bouts Chous » pour 10 places de crèche supplémentaire et un RAM (Relais d'Assistance Maternelle)
- Réfection de la cuisine de la Salle des Fêtes avec mise aux normes des vestiaires et accès répondant aux normes de sécurité pouvant recevoir le « lido ».
- Chalets : reprise de toutes les toitures et de toutes les peintures
- Entretien et engazonnement du stade.
- Peinture des bandes de limite de jeux dans la salle de sport.
- Reprise de toutes les fuites d'eau pluviales au stade
- Toutes les douches ont été révisées et démontées au stade
- La réalisation du jardin du souvenir
- Electro-vanne du barrage et système d'alerte
- Installation de stores au plateau sportif ainsi que les locaux du tennis de table.

Nous vous proposons de nous engager sur tous les travaux en cours et qui devraient être réalisés cette année 2015 :

- Travaux Barrage et déversoir de Montaigut.
- Finition des travaux rue des Rinchauds
- Nouvelle Gendarmerie au Carreau Saint Joseph
- Bâtiment Pôle Emploi.
- Aménagement des Vestiaires « Judo et Tennis de Table » au Complexe Sportif « Emile-Sautereau ».
- Réhabilitation thermique à l'Ecole la Roche comprenant toutes les toitures et d'importants travaux
- Mise en place de la vidéo protection en ville.
- Etudes pour la Z.A.C.
- Abords de la Salle des Fêtes
- Travaux « Eglise du Vieux Bourg »
- Construction de locaux de stockage
- Construction hangar Services Techniques
- Réfection des Aires d'activités au Stade
- Réaménagement du jardin de la Maison de la Mine, avec mise en place du kiosque et agrandissement du périmètre avec pose d'une nouvelle clôture.
- Réfection de tous les abords du Carreau ST Joseph de la RD2144 à la nouvelle gendarmerie jusqu'au Chapelles + les rues adjacentes.
- Programme voirie 2015
- Révision du PLU
- Réaménagement Ancienne Ecole la Roche et Ancienne Mairie.
- Lancement et réalisation des fiches projets St Eloy 2020

Nous tiendrons compte dans ce budget :

- De l'aide aux licences qui sera portée à 20 €.
- Révision des critères pour la Bourse au Permis de conduire.
- Maintien de notre navette municipale.
- Aide au ravalement de façades.
- Subventions aux associations.

Dans le cadre de la restructuration du cœur de Saint Eloy Les Mines, et afin d'adhérer au programme « Auvergne Plus – 3^{ème} génération » nous avons inscrit pour les 3 ans à venir :

- **Rénovation de l'ancienne Ecole de la Vernade :** Pour la création d'un pôle entreprise regroupant une pépinière d'entreprises et un espace de formation ouvert à toutes les entreprises locales et régionales, ainsi qu'aux organismes de formation.

Avec Aménagement d'espaces de formation dans les anciennes classes et de bureaux et locaux annexes. Egalement l'équipement de l'ensemble des locaux en NTIC (Internet Haut Débit, Vidéoconférence, dispositif de projection)

- **Création d'une maison de services médico sociale au Nord de la Ville de Saint Eloy Les Mines** permettant : le transfert de divers services sociaux (permanences CAF, Caisses de retraite, services juridiques etc...), la tenue de sessions de formation, l'accueil de professionnel de santé, l'optimisation des services sociaux du Conseil Général, l'aménagement de parkings

- Réaménagement « Place Michel Duval et Place Charles de Gaulle » dans un 2^{ème} temps.

Je profite de cette occasion pour remercier tous les élus ainsi que le personnel administratif et technique pour leur dévouement.

Mais cette année encore je vais demander à nos services de veiller au grain sur la bonne gestion des frais de fonctionnement car il est impératif de se pencher sur un compte économie.

Quelques pistes me sont venues en tête, à titre d'exemples, mais tout ceci mérite discussion :

- *Geler les embauches du personnel titulaire*
- *Prévoir des économies d'énergie :*
 - *diminution des températures dans certains locaux publics*
 - *diminution de la température de la piscine (A titre d'information, baisser d'1°C l'eau de chauffage de piscine apporterait une économie de 20 000 € - il est à noter que l'ARS préconise une eau à 27 °C pour éviter tout développement et prolifération bactériologique*
 - *Réaménagement de l'école La Roche*
- *Contrat de mutualisation de gaz (d'après les calculs théoriques : 20 000€ d'économie)*

Notre budget n'est pas encore établi compte tenu que nous ne connaissons pas encore le montant de nos dotations :

Il faut se rappeler qu'en 2014, nous avons eu 70 000 € de dotations en moins et que pour cette année, la baisse sera de 111 000 € d'après les simulations.

A la commission des finances nous allons examiner, dans la mesure du possible, de maintenir les dotations aux Associations à hauteur de celles versées en 2014, chose que nous ne pouvons pas confirmer aujourd'hui. »

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, invite les membres de l'assemblée à débattre sur ces orientations.

Monsieur Bernard GRAND a plusieurs interrogations et propositions:

- Sur le personnel CAE, ont-ils un titre de formation à la fin du contrat ? La baisse du nombre de contrat est-elle normale ?
- La problématique de l'emploi doit être résolue par de la concertation entre Pôle Emploi, la Mairie et les entreprises, si on souhaite régler des situations compliquées la plupart du temps liées à un manque de formation des demandeurs.
- Sur l'installation d'entreprises et en particulier sur celles qui étaient censées s'installer et qui, au bout du compte, ne sont pas venues, quel est le problème sur St Eloy ?
- Que peut faire la commune pour retenir les employés de Rockwool qui n'habitent pas sur St Eloy et qui prennent leur voiture pour sortir du territoire ?

Madame Jacqueline DUBOISSET rappelle qu'elle avait fait une demande d'installation d'une Mission Locale ou au moins de permanences sur Saint Eloy.

Madame Sophie JOUVE, Adjointe aux finances, rappelle que les chiffres du personnel sont arrêtés au 31 décembre de l'année et que sur l'année 2014, il y avait 26 CAE en moyenne et en février 2015, il y en a 26.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, souhaite que la commune apporte un peu d'air en matière d'emploi mais qu'elle n'a pas vocation à recruter tout le monde. Au quotidien, elle travaille pour trouver des solutions, des formations et des pistes d'embauches. Mais ce qu'elle entend aussi c'est que certains se contentent d'un 20h par semaine et ne font pas d'autres démarches.

Pour la Mission Locale, Madame le Maire souhaite, comme tout le monde, qu'une agence s'installe sur St Eloy, mais elle s'est installée à St Gervais ce qui oblige les demandeurs de moins de 26 ans à faire le trajet pour aller au rendez-vous.

Concernant l'installation d'entreprises, la commune a fait tout ce qu'il fallait pour permettre l'implantation mais pour cause d'aléa minier, l'entreprise n'a pu venir dans les temps impartis et a donc abandonné le projet et pour une autre entreprise, l'éloignement de l'autoroute a été un facteur de coût supplémentaire que la société ne pouvait supporter. Madame le Maire a conscience des difficultés, et veille continuellement pour favoriser l'arrivée d'entreprises synonyme d'emplois.

Dans le domaine économique, Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, alerte sur la réglementation en matière d'accessibilité des commerces et des lieux publics, en effet, les commerçants ont jusqu'à fin septembre pour proposer un planning prévisionnel de travaux pour se mettre aux normes avant 2018. Cette loi risque de générer des fermetures de commerces car les commerçants ne peuvent assumer cette mise aux normes et préféreront fermer boutique. Cependant, il existe des dispositifs pour aider à la réhabilitation mais aux dernières nouvelles, le fonds était vide.

Enfin sur le dernier point, Madame le Maire constate effectivement ce phénomène et le déplore, même si toutes les infrastructures existent, aujourd'hui les employés ne souhaitent plus habiter à proximité de leur travail. Cette situation ne peut être réglée par la commune.

Aucun membre de l'Assemblée ne souhaitant prendre la parole, elle donne acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 Mars 2015 à 21 H 30

Le 12 Mars 2015 à 21 H 30 le Conseil Municipal de SAINT-ELOY-LES-MINES s'est réuni, en Mairie, sur convocations adressées par le Maire le 05 Mars 2015.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, procède à l'appel nominal

Etaient présents : Mme Marie-Thérèse SIKORA – M. Alain ROBERT – M. Jacky BOUKHALFA – M. Pierre BARILLIER - M. Claude DEQUAIRE - Mme Michelle POMPILI – Mme Huguette GUERLING – Mme Sophie JOUVE – M. Jean-Claude FERRANDON - M. Michel RENAUD – Mme Marie-France DUBOST – M. Jean DURIN — M. Christian JOUHET – Mme Caroline LARRAYOZ – Mme Corinne SAFFRE – Mme Marjorie LE MAY - M. Bernard GRAND – Mme Jacqueline DUBOISSET — Mme Maryse PERRONIN

Etaient absents – excusés :

Mme Michelle BOUSCAVERT – procuration à Mme Michelle POMPILI
M. Pierre MONTEIL – procuration à M. Jacky BOUKHALFA
M. Denis KAPALA
Mme Eva BERNARD – procuration à Mme Marie-Thérèse SIKORA
Mme Muriel DESARMENIEN – procuration à M. Alain Robert
M. Clément JAY
M. Christian JEROME – procuration à M. Bernard GRAND
M. Christopher DEMBIK – procuration à Mme Maryse PERRONIN

Le quorum étant atteint, Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire nomme Caroline LARRAYOZ secrétaire de séance.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

CHEMIN PRIVÉ DE L'ANCIENNE MAIRIE

Dans le cadre du projet de réaménagement du tènement de l'ancienne Mairie et autres bâtiments communaux, les propriétaires riverains entre la Rue Jules Guesde et la Rue Jean Jaurès ont proposé de céder à la commune l'emprise de leur chemin privé.

Par courrier du 17 novembre 2014, Madame Ginette ROMANET – propriétaire de la parcelle AM n°112- nous atteste son accord.

Madame et Monsieur RABAIX Robert, propriétaire de la parcelle AM n°115, ainsi que Madame Danielle GAUMETON, propriétaire des parcelles cadastrées AM n° 111 et n°113 nous confirme également leur accord par attestation faite en commun et reçue le 24 novembre 2014 en Mairie.

Par courrier du 17 octobre 2014, Monsieur Charles GERVAIS propriétaire des parcelles AM n°114 et n°116 nous atteste également son accord.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, précise que cette acquisition de chemin est effectuée à titre gratuit et que seulement les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1/ se prononce favorablement sur cette acquisition

2/ autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

CESSION DE LA PARCELLE AK 72 – Village des Bayons

Vu l'article 713 du code civil,

Vu l'article L.1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques et les articles suivants,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 06 novembre 2014, Madame Marie-Thérèse SIKORA – Maire – explique qu'une parcelle de terrain était un bien vacant sans maître. Ce bien immobilier, cadastré AK 72, d'une superficie de 95 m², est constitué d'une maison de 32 m² avec grenier de 28 m² et cave de 15 m².

Ce bien étant en état de ruine, il y a donc un risque pour la sécurité des riverains.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, explique que le coût de la démolition s'avère élevé pour la commune et qu'il est préférable de procéder à une donation au propriétaire mitoyen, qui se chargera de la mise en sécurité.

Après proposition de donation à ce voisin attenant, Monsieur Martial HUTINET – propriétaire de la parcelle AK N°73 – ce dernier nous a fait parvenir son accord par courrier du 24 février 2015. Les frais de notaire étant à sa charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1/ se prononce favorablement sur cette proposition de donation

2/ autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

ACQUISITION DES PARCELLES ZL 218 ET AL 533

(Sises « La Côte ») – Les Rinchauds

Sur demande de la commune, afin de désenclaver la rue des Rinchauds pendant les travaux et d'agrandir le chemin dit « de La Borde », Monsieur Patrick DUMAS nous a fait part de son accord pour céder à la Commune de Saint-Eloy-les-Mines une partie des parcelles ZL 218 et AL 533 lui appartenant – sise « La Côte » - au prix de 0,30 € /m² estimé par le service des domaines le 13 février 2015.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle les contenances exactes des parcelles acquises :

- ZL 218 = 29 m²
- AL 533 = 55 m²

Soit une superficie totale de 84 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1/ autorise cette acquisition au prix de 25, 20 € les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de la commune.

2/ autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

RESULTATS CAO

Objet : Réhabilitation de l'école de La Roche. Maîtrise d'œuvre.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle qu'une procédure d'appel à la concurrence avait été engagée, par procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, en vue du choix d'un maître d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de l'école de La Roche,

Après avoir rendu compte du déroulement de cette procédure de consultation et sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres en date du 4 mars 2015,

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, propose au Conseil Municipal de retenir le cabinet ACA sur la base des éléments de mission et de rémunération suivants :

- | | |
|-----------------------------|---|
| <i>- Mission Diagnostic</i> | <i>Forfait de rémunération : 7 800 € HT</i> |
| <i>- Mission de base</i> | <i>Taux de rémunération : 11%</i> |
| | <i>Taux de tolérance : 6%</i> |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1/ Retient, pour le choix d'un maître d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de l'école de La Roche, le cabinet ACA sur la base des éléments de mission et de rémunération indiqués ci-dessus,

2/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour l'exécution des présentes décisions et notamment signer toute lettre de commande et tout marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet ACA.

Objet : Revitalisation du Centre-Bourg. Etude OPAH THIRORI (Traitement de l'Habitat Insalubre, Remédiable ou dangereux et des Opérations de Restauration Immobilière)

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle qu'une procédure d'appel à la concurrence avait été engagée, par procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, en vue du choix d'un bureau d'études pour la réalisation d'une étude préopérationnelle OPAH THIRORI sur le territoire de la Commune de Saint-Eloy-Les-Mines en tranche ferme et sur le territoire des autres Communes de la Communauté de Communes en tranche conditionnelle,

Après avoir rendu compte du déroulement de cette procédure de consultation et sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres en date du 4 mars 2015,

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, propose au Conseil Municipal de retenir le PACT 63, mandataire et associé à CREUSET Méditerranéen, à TEILLOT et Associés et à GEOVAL, sur la base des éléments de mission et de rémunération suivants :

- Montant de l'offre

Tranche ferme (Commune de Saint-Eloy-Les-Mines

85 450 € HT

Tranche conditionnelle (Autres communes de la Com Com) 37 850 € HT

	Total général HT	123 300 €
- Options		
	<i>Etude Façades</i>	<i>3 000 € HT</i>
	<i>Etude Auto réhabilitation accompagnée</i>	<i>1 300 € HT</i>
	<i>Actions de sensibilisation</i>	<i>2 000 € HT</i>
	<i>Lutte contre la vacance</i>	<i>1 950 € HT</i>
	<i>Visites terrain (4 visites)</i>	<i>2 600 € HT</i>
	<i>Expertise sociale de logements (4 unités)</i>	<i>3 200 € HT</i>
	<i>Expertise technique d'immeubles (4 unités)</i>	<i>3 600 € HT</i>
	<i>Insalubrité réparable ou non d'immeubles (2 unités)</i>	<i>900 €</i>
	Total des options HT	18 550 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1/ Retient, pour la réalisation d'une étude préopérationnelle OPAH THIRORI le PACT 63, mandataire, associé à CREUSET Méditerranéen, à TEILLOT et Associés et à GEOVAL sur la base des éléments de mission et de rémunération indiqués ci-dessus,

2/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour l'exécution des présentes décisions et notamment signer tout marché d'études avec le PACT 63, mandataire, associé à CREUSET Méditerranéen, à TEILLOT et Associés et à GEOVAL

Objet : Aménagement de la rue des Rinchauds (2^e Tranche). Avenant N°1 au marché de travaux SMTPB.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle que deux marchés de travaux avaient été passés pour l'aménagement de la rue des Rinchauds (2^e Tranche),

Mme Marie-Thérèse SIKORA, Maire, expose que suite aux aléas et aux imprévus rencontrés sur le chantier, des travaux supplémentaires sont nécessaires pour le lot N°1 VRD signé avec l'entreprise SMTPB.

Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 25 février, il est proposé au Conseil Municipal la passation d'un avenant N°1 au marché de travaux relatif au lot N°1 VRD signé avec l'entreprise SMTPB, selon les indications suivantes :

Montant initial HT du marché	256 382,90 €
Montant HT des travaux en plus	(+ 21 054,90 €
Montant HT de l'avenant N°1	(+ 21 054,90 €
Nouveau montant HT du marché	277 437,80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1/ Donne son accord pour la passation d'un avenant N°1 au marché de travaux relatif au lot N°1 VRD signé avec l'entreprise SMTPB pour l'aménagement de la rue des Rinchauds, selon les éléments indiqués ci-dessus.

2/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour l'exécution des présentes décisions et notamment signer l'avenant N°1 au marché de travaux tel que précédemment évoqué.

Objet : Revitalisation du centre-bourg. Assistance à maitre d'ouvrage.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle qu'une procédure d'appel à la concurrence avait été engagée, par procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, en vue du choix d'un assistant à maitre d'ouvrage pour les actions suivantes :

Action N°1 : Création d'un Pôle entreprises sur le site de La Vernade, avec :

1.1/ Réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité

1.2/ Réalisation des travaux pour la réhabilitation du site de l'ancienne école de La Vernade

Action N°2 : Restructuration des espaces publics du centre-bourg, avec :

2.1/ Réalisation d'un concours de maîtrise d'œuvre

2.2/ Réalisation des travaux pour la requalification des places Charles de Gaulle et Michel Duval

Action N°3 : Réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité préalable à la création d'une Maison de services médico-sociaux

Après avoir rendu compte du déroulement de cette procédure de consultation et sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres en date du 25 février 2015,

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, propose au Conseil Municipal de retenir le cabinet REUGE Consultant sur la base des éléments de mission et de rémunération suivants :

Action	Contenu	Forfait de rémunération
Action N°1 Création d'un Pôle Entreprises sur le site de La Vernade	1/1/ Etude d'opportunité et de faisabilité	3 200 € HT
	1.2/ Travaux pour la réhabilitation des locaux de l'ancienne école de La Vernade	10 000 € HT (sur la base d'un taux de rémunération de 2% du montant des travaux)

Action N°2 Restructuration et requalification des espaces publics structurants	2.1/ Concours de maîtrise d'œuvre	5 600 € HT
	2.2/ Travaux pour la restructuration et la requalification des espaces publics	16 000 € HT (sur la base d'un taux de rémunération de 1,6% du montant des travaux)
Action N°3 Etude d'opportunité et de faisabilité préalable à la création d'une Maison de Services médico-sociaux		4 800 € HT
FORFAIT TOTAL AMO		39 600 € HT

Monsieur Bernard GRAND est surpris de voir une étude d'opportunité pour l'ancienne école de la Vernade, en effet celle-ci avait été fermée parce qu'elle ne répondait plus aux normes de sécurité.

Monsieur Jacky BOUKHALFA, Adjoint aux travaux, confirme que les classes n'étaient plus aux normes pour accueillir des classes de 30 enfants mais dans le cadre de l'installation de bureaux, avec peu de travailleurs, les normes incendies sont moins contraignantes et permettraient, en fonction du besoin, d'ouvrir une pépinière.

Pour Monsieur Bernard GRAND, l'action n°2 ne devrait pas être prioritaire, en effet, le logement sur St Eloy a un déficit de qualité et devrait être rénové urgemment.

Madame le Maire acquiesce sur cette problématique et informe qu'il y a déjà eu plusieurs réunions sur ce sujet avec les bailleurs sociaux, le SIRA pour les alternants, la DDT afin d'établir des fiches projets.

Monsieur Bernard GRAND rappelle à nouveau qu'il est prêt à participer aux réunions concernant la revitalisation du centre-bourg et qu'à ce jour, jamais il n'a été convoqué, lui, ou ses autres co-listiés.

Madame le Maire explique que pour le moment toutes les réunions qui se sont tenues sont des réunions d'expertises et de diagnostics, et qu'elle intervient uniquement lorsque les cabinets ont besoin de précisions sur des sujets très précis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1/ Retient, pour le choix d'un assistant à maître d'ouvrage relatif aux actions du projet de revitalisation du centre-bourg telles que définies ci-dessus, le cabinet REUGE Consultant sur la base des éléments de mission et de rémunération indiqués ci-dessus,

2/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour l'exécution des présentes décisions et notamment signer tout contrat d'assistance à maitre d'ouvrage avec le cabinet REUGE consultant.

REVISION DU LOYER DE LA GENDARMERIE

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle que l'avenant du 25 septembre 2012 au bail du 5 mai 2009 prévoyait un loyer annuel de 41 790 € pour la Caserne de Gendarmerie à compter du 1^{er} janvier 2012.

Le bail prévoyant une révision triennale, la Direction Générale des Finances Publiques propose de porter le loyer annuel à 42 500 € à compter du 1^{er} janvier 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1/adopte la proposition de la Direction Générale des Finances Publiques pour loyer de 42 500 € annuel à compter du 1er janvier 2015

2/autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

DUREE ET MODE D'AMORTISSEMENT

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, informe l'Assemblée qu'il convient de définir les biens et les durées d'amortissement pour le **service du SPANC**.

A ce titre, il est proposé d'amortir les biens ci-dessous en mode linéaire.

BIENS	CADENCE D'AMORTISSEMENT
Frais d'Etudes	5 ans
Reprographie, Imprimerie	4 ans
Matériel pour atelier	10 ans
Matériel de transport	10 ans
Gros matériel de transport : camion, remorque et utilitaire	8 ans
Matériel d'agriculture : gros matériel d'entretien	15 ans
Matériel d'agriculture : petit matériel d'entretien	5 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1/Adopte la proposition ci-dessus

2/Donne tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour assurer l'exécution de la présente décision et signer tous documents relatifs à ce dossier.

PRIME COMMUNALE AU RAVALEMENT DE FAÇADES

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise** le versement de la prime communale au ravalement des façades à :

- M. Claude PANIER pour : **990.40 €**

Adresse du bâtiment : 269 Cité de Pigoil

- M. Luc SAINTIGNY pour : **500.00 €**

Adresse du bâtiment : 13 Cité des Brandes

- Mme Bernadette COMBRE pour : **561.62 €**

Adresse du bâtiment : 42 rue Jules Guesde

Les crédits nécessaires ont été prévus au compte 20422 du budget communal.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire lève la séance à 22h10